PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 mai 2019 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Paul Lalonde
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier, sont aussi présentes.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 33.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 14 mai 2019 à 19 h 30.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 33.

DÉPÔT D'UN POINT DEMANDÉ ET PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les élus que le point suivant a été préalablement présenté pour ajout à l'ordre du jour, soit :

2019-05-01 **PROMOTION COMMUNE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CULTURELLES**

Le résultat du vote est le suivant :

Raymond Leclair : pour
François D'André : pour
Robert Théorêt : pour
Paul Gauthier : pour
Paul Lalonde : pour
Jean-Marie Lavoie : pour

La proposition est acceptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

2019-05-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **ASSERMENTATION PROTOCOLAIRE**
2. **SERMENT SUR *LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX***
3. Ouverture de la séance ordinaire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Législation
5.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019
5.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2019
5.3. Avis de motion sur le *Règlement numéro 329-19 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 286-09 (RMH 110-2019)*

5.4. Dépôt du *Projet de règlement numéro 329-19 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 286-09 (RMH 110-2019)*
5.5. Nomination des membres des différents comités
5.6. Adoption de la procédure pour le traitement des plaintes par les organismes municipaux en matière de gestion contractuelle
5.7. Dépôt de la correspondance
6. Demandes externes
6.1. Demande d'appui de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'aménagement et le prolongement de l'autoroute 20
6.2. Demande de soutien financier de la SPCA Ouest
7. Ressources humaines
8. Finances et administration
8.1. Approbation de la liste des comptes d'avril 2019
8.2. Autorisation de paiement à *L'Arsenal* pour l'acquisition de parties faciales pour le service de Sécurité incendie
8.3. Autorisation de paiement à *Construction Longtin & filles inc.* pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville
8.4. Autorisation d'acquisition de mobilier de bureau
9. **Période de questions**
10. Sécurité publique et incendie
11. Travaux publics et voirie
12. Environnement et hygiène du milieu
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13.1. Demande d'autorisation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 19-46
13.2. Demande d'autorisation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 19-47
13.3. Mandat à *Faucher Coulombe Arpenteurs-Géomètres inc.* pour des descriptions techniques dans le cadre de la fermeture et l'abolition de chemins
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1 Promotion commune des activités de loisirs et culturelles
15. Autres sujets :
16. **Période de questions**
17. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2019**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-05 **AVIS DE MOTION SUR *LE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-19 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME NUMÉRO 286-09* (RMH 110-2019)**

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Leclair pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 329-19 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 286-09 (RMH 110-2019)*.

DÉPÔT DU *PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-19 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME NUMÉRO 286-09* (RMH 110-2019)

2019-05-06 Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Raymond Leclair dépose le *Projet de règlement numéro 329-19 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 286-09 (RMH 110-2019).*

2019-05-07 **NOMINATION DES MEMBRE DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme les membres suivants aux différents comités :

Comités	**Membres**
Ressources humaines	Yvon Bériault, maire Raymond Leclair, conseiller siège numéro 1 Robert Théorêt, conseiller siège numéro 3 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière
Service de Sécurité incendie	Yvon Bériault, maire Paul Gauthier, conseiller siège numéro 4 Paul Lalonde, conseiller siège numéro 5 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie
Sécurité publique	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller siège numéro 2 Paul Gauthier, conseiller siège numéro 4 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie
Environnement et hygiène du milieu	Yvon Bériault, maire Raymond Leclair, conseiller siège numéro 1 Paul Gauthier, conseiller siège numéro 4 Paul Lalonde, conseiller siège numéro 5 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Daniel Landry, inspecteur municipal, inspecteur en urbanisme et en environnement et responsable de la planification des services techniques
Services techniques – voirie et travaux publics	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller siège numéro 2 Robert Théorêt, conseiller siège numéro 3 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Daniel Landry, inspecteur municipal, inspecteur en urbanisme et en environnement et responsable de la planification des services techniques
Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller siège numéro 2 Jean-Marie Lavoie, conseiller siège numéro 6 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Daniel Landry, inspecteur municipal, inspecteur en urbanisme et en environnement et responsable de la planification des services techniques
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller siège numéro 2 Jean-Marie Lavoie, conseiller siège numéro 6 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Daniel Landry, inspecteur municipal, inspecteur en urbanisme et en environnement et responsable de la planification des services techniques, secrétaire du Comité Marie T. Dupont, présidente du Comité Marielle Bourgon, représentante des citoyens Jean Lamarche, représentant des citoyens
Loisirs (OTJ)	Yvon Bériault, maire (note 1) Raymond Leclair, conseiller siège numéro 1 Paul Lalonde, conseiller siège numéro 5 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière (note 1)
Culture/Bibliothèque	Yvon Bériault, maire (note 1) Paul Lalonde, conseiller siège numéro 5 Jean-Marie Lavoie, conseiller siège numéro 6 Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière (note 1)

Note 1 : non participatif

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DE LA PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE

2019-05-08 ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la *Procédure pour le traitement des plaintes par les organismes municipaux en matière de gestion contractuelle* ;

QUE les plaintes visées par la *Procédure de traitement des plaintes par les organismes municipaux en matières de gestion contractuelle* doivent concerner l'une ou l'autre des situations visées par la Loi, soit la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention d'octroyer un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour les contrats dont la valeur est de, minimalement, 101 100 $:

QU'une copie de la procédure de traitement des plaintes adoptée par la présente résolution soit accessible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
09-04-2019	L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités	Supplément au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral
11-04-2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Aide accordée aux municipalités pour leurs besoins liés à la légalisation du cannabis
16-04-2019	Agence municipale de financement et de Développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec	Soutien financier dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres
24-04-2019	Jérémie Mercier, agr. L'Union des producteurs agricoles - Montérégie	Début du projet FARR – Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie
25-04-2019	Geoff Gordon Spécialiste gestion de la végétation, Canadien Pacifique	Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires de la compagnie Canadien Pacifique (CP) pour l'année 2019

2019-05-09 **DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE le seul tronçon inachevé de l'autoroute 20 construite en 1964, entre Montréal et Toronto, est situé entre Vaudreuil-Dorion et L'Île-Perrot ;

CONSIDÉRANT QUE les premières expropriations pour la mise en place de l'autoroute 20 ont eu lieu en 1964 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle nuit fortement à la fluidité de la circulation et à la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la portion de l'autoroute 20 inachevée dans Vaudreuil-Soulanges est située en plein cœur du corridor de commerce Québec-Ontario nuisant fortement au transport logistique et à l'économie du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la congestion constante dans le secteur occasionne des problématiques quant à la sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle entraîne une perte financière considérable pour la Ville de Vaudreuil-Dorion par la friche urbaine créée par l'expropriation de 40 hectares de terrains dans le périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE le parachèvement de l'autoroute 20 est priorisé dans le Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande l'appui des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans leur démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin de prioriser l'aménagement et le parachèvement de l'autoroute 20 afin de résoudre les problèmes récurrents de congestion sur le réseau routier national qui a des impacts directs sur le réseau routier local, sur la sécurité et sur la qualité de vie des citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges,

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Lalonde
ET RÉSOLU,

D'APPUYER la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la députée de Soulanges, à la députée de Vaudreuil, au député de Jacques-Cartier, à la Table de concertation des préfets de la Montérégie, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, à la Ville de Sainte-Anne-de-de-Bellevue ainsi qu'aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-10 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA *SPCA OUEST***

SUITE à la demande d'aide financière de la *SPCA Ouest de L'Ile*,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une somme de 100 $ à la *SPCA Ouest de L'Ile* pour leur permettre de continuer leur mission à servir adéquatement les citoyens et de maintenir la qualité de leurs services animaliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-11 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 30 avril 2019	20 183,45 $
Prélèvements bancaires du 1er au 30 avril 2019	17 609,82
Dépenses particulières payées du 1er au 30 avril 2019	66 058,09
Comptes à payer au 30 avril 2019	28 243,72
TOTAL	**132 095,08 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'avril 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'avril 2019 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 30 avril 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE PAIEMENT À *L'ARSENAL* POUR L'ACQUISITION DE PARTIES FACIALES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2019-05-12 ATTENDU la résolution numéro 2019-02-12 adoptée à la séance d'ajournement du 19 février 2019 autorisant l'acquisition de dix parties faciales ainsi qu'un sac pour chacune, pour le service de Sécurité incendie, pour la somme totale de 4 220,00 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits équipements ont été reçus et sont à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 4 884,71 $ taxes incluses, à *Équipements incendies CMP Mayer inc*., mandataire de *L'Arsenal*, pour l'acquisition de dix parties faciales ainsi qu'un sac pour chacune, pour le service de Sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-13 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *CONSTRUCTION LONGTIN & FILLES INC.* POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-08 adoptée à la séance ordinaire du 12 mars 2019 mandatant *Construction Longtin & Filles inc.* en tant qu'entrepreneur général pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville pour un montant budgétaire de 21 055,00 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux de rénovation ont été effectuées et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théoret,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du dernier décompte daté du 6 mai 2019, d'un montant de 5 465,77 $ taxes incluses, à *Construction Longtin & filles inc.*, pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-14 **AUTORISATION D'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU**

SUITE à l'offre de service de *Jamunik* datée du 6 mai 2019 ;

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'acquisition de mobilier de bureau de *Jamunik* pour un montant budgétaire de 9 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Yvon Bériault donne la parole à l'assistance pour la première période de questions. Les citoyens s'expriment sur les sujets suivants :

- Puits et sources aux champs alimentant la réserve d'eau à Dalhousie.

2019-05-15 **DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 19-46**

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 309-13 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer le revêtement extérieur du bâtiment principal situé au 1755 chemin Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désignée comme étant le lot 3 767 549 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente des aspects qualitatifs qui préserveront l'architecture actuelle du bâtiment et que les matériaux de revêtement utilisés cadrent bien avec l'aspect actuel de la propriété tout en améliorant son apparence ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'opinion que l'application des recommandations ne cause de préjudice et a pour effet de bonifier le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal que la présente demande de PIIA numéro 19-46 déposée par M. Marcel Maranda situé au 1755, chemin Saint-Georges, dans le but de changer le revêtement extérieur du bâtiment principal soit autorisée,

POUR TOUS CES MOTIFS,
il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François d'André
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 19-46, présentée par M. Marcel Maranda, dans le but de changer le revêtement extérieur du bâtiment principal, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-16 **DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 19-47**

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 309-13 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à apporter des modifications extérieures au bâtiment principal en remplaçant une porte de garage par une fenêtre et une porte standard et l'installation d'une affiche commerciale devant la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention projetée préservera l'architecture originelle du bâtiment principal. Les matériaux utilisés pour cette modification sont identiques ou très semblables aux portes et fenêtres actuelles de l'édifice. L'affiche cadre bien avec le caractère du secteur et avec le style du bâtiment. De par l'emplacement suggéré par la requérante, elle ne constitue pas une obstruction ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est d'opinion que l'application des recommandations ne cause de préjudice et a pour effet de bonifier le projet ;

POUR TOUS CES MOTIFS,
il est proposé par François D'André
appuyé par Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 19-47, présentée par Carole Lefebvre, requérante et propriétaire du 1575, route 340, situé sur les lots 3 767 653 et 5 584 039 du Cadastre du Québec, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-17 **MANDAT À *FAUCHER COULOMBE ARPENTEURS-GÉOMETRES INC*, POUR DES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DANS LE CADRE DE LA FERMETURE ET L'ABOLITION DE CHEMINS**

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseiller Paul Lalonde
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Faucher Coulombe arpenteurs-géometres inc* pour la description technique des lots définis par le comité de gestion en urbanisme, développement et mise en valeur du territoire, dans le cadre de la fermeture et l'abolition de chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-18 **PROMOTION COMMUNE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CULTURELLES**

CONSIDÉRANT QUE les loisirs et les sports sont reconnus comme de véritables écoles de vie et des véhicules de valeurs positives et que leur contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés culturelles est grandement démontrée ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les compétences municipales, les municipalités disposent de la légitimité et du pouvoir d'agir en matière de culture, de loisir, d'activités communautaires et de parcs ;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) municipalités dans Soulanges ont peu ou pas de ressources en loisir et culture ;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes permettrait à l'ensemble des citoyens vivant dans les municipalités engagées de connaître et d'avoir accès à une plus grande variété d'activités disponibles ;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait également d'offrir des activités pour les différents groupes d'âge, d'offrir des horaires variables, de combler les places dans les activités offertes ;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait d'avoir une complémentarité dans les événements offerts afin d'éviter les conflits d'horaire et ainsi maximiser la participation des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait de promouvoir les infrastructures régionales libres ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Lalonde
ET RÉSOLU

QU'une demande au Fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges soit déposée par le regroupement des responsables en loisirs des municipalités concernées, pour la mise en place d'une promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes dans les municipalités engagées ;

QUE la Municipalité s'engage financièrement pour 30% du montant pour la première année et de façon récurrente par la suite, pour la totalité du montant, afin de permettre la production, l'impression et l'envoi au domicile de ses citoyens, le cahier de loisirs et culture ;

QUE la promotion commune soit réalisée via un cahier de loisirs qui sera envoyé par la poste, trois fois par année, en plus de la promotion web et facebook ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage dans la promotion commune des activités de loisirs et culturelles que conditionnellement à l'engagement des sept autres municipalités soit : Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Yvon Bériault donne la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de l'assemblée. Les citoyens s'expriment sur les sujets suivants :

- Conteneur de pratique des pompiers ;
- Bande riveraine ;
- Collecte des résidus ultimes (déchets) ;
- Bacs bruns ;
- Bacs en bordure de chemin.

2019-05-19 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 14 mai 2019 soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière